

Au Conseil Communal de la Commune de
SERVION

Préavis municipal n° 14-2024

Concernant l'octroi d'un crédit d'études CHF 100'000.00 CHF ttc en vue de financer :

• Les études d'assainissement énergétique, assainissement de l'enveloppe extérieure et intérieure, projet de revalorisation patrimoniale de la Chapelle Saint-Maurice – Chapelle des Enfants

Rapport de la Commission des Finances

Madame la Présidente,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs,

La Commission des Finances a examiné le préavis municipal relatif à l'octroi d'un crédit d'études de CHF 100'000.00 TTC pour l'assainissement énergétique, la réhabilitation patrimoniale et l'amélioration de l'enveloppe extérieure et intérieure de la Chapelle Saint-Maurice – Chapelle des Enfants.

Ce projet, destiné à évaluer les solutions techniques et patrimoniales adaptées, inclut des analyses approfondies des systèmes de chauffage, des matériaux, ainsi que de la structure globale du bâtiment. Cette phase d'étude constitue une étape indispensable pour préserver le patrimoine communal et garantir une utilisation optimale et durable du lieu. Nous saluons la démarche de la Municipalité qui nous permettra de déterminer le futur de notre patrimoine.

Voici un résumé de la demande du crédit d'étude :

| Montant du crédit d'étude | |
|---|-----------------------|
| Le montant du crédit d'étude est le suivant : | |
| - Architecte | 28'600.00 |
| - Historien | 13'720.00 |
| - Archéologue | 7'000.00 |
| - Physicien du bâtiment | 6'340.00 |
| - Conservateur, sondages, stratigraphies | 6'460.00 |
| - Expert maçonnerie | 8'087.00 |
| - Charpente - dendrochronologie | 4'310.00 |
| - Expert pierre naturelle | 817.00 |
| - Acousticien | 2'500.00 |
| - Ingénieur civil | 1'800.00 |
| - Spécialiste en protection incendie | 1'200.00 |
| - Diagnostic amiante | 1'024.00 |
| - Expert ferblanterie - couverture | 2'500.00 |
| - Autres frais (administratifs et divers, ~10%) | <u>8'148.95</u> |
| Montant total HT | 92'506.95 |
| TVA 8.1 % | <u>7'493.05</u> |
| Montant total TTC | CHF 100'000.00 |

Nous notons également qu'une subvention de 45'000 CHF pourra être rétrocédée à la commune.

Conclusion :

Au vu des éléments financiers et administratifs examinés, la Commission des Finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis 14-2024, soit :

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les études d'assainissement énergétique, assainissement de l'enveloppe extérieure et intérieure, projet de revalorisation patrimoniale de la Chapelle Saint- Maurice – Chapelle des Enfants
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 100'000.00 ;
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant selon les modalités proposées.

car jugé supportable par les finances de notre commune.

Les membres de la Commission des Finances :

Président-rapporteur

Richard Sermier

Membre

Bernard Burri

Membre

Frédéric Maffei

Les Cullayes, le 25 novembre 2024